MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
du Trésor

Ambassade de France au Canada
Service économique d'Ottawa

CANADA

Nouveau projet de loi C-39 : Ottawa veut accélérer les grands projets pour attirer l'investissement

C-39 entend pérenniser et étendre le cadre d'exception des grands projets nationaux canadiens.

Présenté par le gouvernement comme « son plus grand projet de loi économique », le projet de loi C-39 vise à accélérer la réalisation des projets d'infrastructures pour restaurer l'attractivité canadienne. Déposé le 21 septembre par Steven MacKinnon, Ministre des Transports du Canada, le Projet de Loi C-39[1] (*Loi visant à bâtir un Canada fort*) s'organise en trois volets : autorisations de projets, transports et chaînes d'approvisionnement, et relations de travail fédérales. Il accentue les efforts de simplification de la Loi C-5[2] (*Loi visant à bâtir le Canada*) et poursuit le même objectif : restaurer l'attractivité du Canada pour l'investissement dans un contexte de diversification commerciale face aux États-Unis[3] en offrant aux investisseurs et aux promoteurs des délais courts et prévisibles pour attirer les capitaux. Le gouvernement Carney s'était fixé deux objectifs en début de mandat : doubler en dix ans les exportations vers les autres marchés[4], soit environ 300 Mds CAD de ventes nouvelles, et mobiliser plus de 1 000 Mds CAD d'investissements publics et privés en cinq ans, à partir d'environ 280 Mds CAD d'investissements et d'incitatifs fédéraux prévus au budget 2025[5]. Le Bureau des grands projets (BGP[6]) a vu son portefeuille passer de cinq projets[7] en septembre 2025 à 18 projets et 10 stratégies de transformation en 2026 (cf. Annexe 1), soit un besoin d'investissement estimé à près de 200 Mds CAD[8].

Sa mesure phare fixe un délai maximal d'un an pour l'ensemble des instructions et décisions fédérales relatives aux projets « qui soutiennent l'économie et la croissance », contre plus de cinq ans aujourd'hui selon le gouvernement[9]. Pour y parvenir, le projet de loi C-39 met en place le principe « un projet, une décision » (cf. Annexe 2) suivant une approche de guichet unique. Ce délai vaut pour tous les projets soumis à des autorisations fédérales, et non pour les seuls projets d'intérêt national pilotés par le BGP. Les nouvelles dispositions impacteront certains des 160 projets présentés lors du premier Sommet canadien de l'investissement en septembre (cf. Annexe 3). La loi C-39 introduit une réforme d'ampleur de l'évaluation environnementale : jusqu'à présent placés sous la responsabilité de la seule Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC), les projets à vocation énergétique (tels qu'oléoducs ou gazoducs) relèveront désormais de la Régie de l'énergie du Canada tandis que les projets nucléaires sont confiés à la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Au terme de l'évaluation, la ministre de l'Environnement rendra une seule décision au titre de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, qui englobera tous les permis requis, après consultation avec les ministres concernés – une approche qui rappelle l'autorisation environnementale unique entrée en vigueur en France en 2017. Si les impacts environnementaux sont importants, la décision sera alors prise conjointement avec le ministre sectoriel, voire renvoyée au Cabinet fédéral (dirigé par le Premier ministre). Le gouvernement se donne d'importants pouvoirs discrétionnaires, tels que la possibilité d'autoriser des travaux préparatoires en amont de la décision finale « dans l'intérêt public », ou la possibilité de créer par décret du gouvernement fédéral des régions d'intérêt national, où les projets seraient réputés approuvés[10] sur la base de leur conformité à un ensemble de mesures environnementales types.

Le projet d'oléoduc Pacific Link, premier projet désigné d'intérêt national, sert de test au BGP. Long de plus de 1 200 km, il reliera Bruderheim (Alberta) à Roberts Bank (Colombie-Britannique) en suivant le corridor de l'oléoduc existant Trans Mountain. Il augmenterait la capacité d'export directe vers le Pacifique d'un million de barils par jour, pour un coût évalué entre 35,2 et 43,7 Mds CAD. L'Alberta a déposé son dossier au BGP le 2 juillet, et le projet a été inscrit à l'annexe 1 de la Loi visant à bâtir le Canada le 1er octobre, quatre-vingt-onze jours plus tard[11], de manière stratégique pour donner des gages aux Albertains en amont du référendum posant la question d'un éventuel retrait de la province de la confédération. Le gouvernement annonce 140 000 emplois, plus de 20 Mds CAD de PIB par an et 100 Mds CAD de recettes publiques d'ici 2060[12].

Une accélération des procédures qui ne garantit pas celles des chantiers.

Une adoption probable, mais un texte contesté sur plusieurs fronts. Puisque le gouvernement dispose depuis quelques mois d'une majorité à la Chambre des communes, l'adoption de C-39 est presque certaine. Le texte a franchi

la deuxième lecture le 8 octobre (avec un vote favorable des conservateurs) et a été renvoyé à une commission législative spéciale pour en accélérer l'adoption, tandis que le Sénat en mène une étude préalable depuis le 6 octobre. Tandis que les milieux d'affaires saluent une plus grande prévisibilité économique, le Bloc québécois, le NPD et le Parti vert dénoncent le recours à un texte omnibus modifiant un trop grand nombre de lois impactant l'environnement, les transports et le droit du travail dans les secteurs privés sous réglementation fédérale. Pour les ONG environnementales, le projet de loi – renommé « *Bulldoze Nature Bill* » par Greenpeace Canada – constitue un recul environnemental majeur. Les syndicats (CTC, Unifor, FTQ) voient dans l'encadrement de l'article 107[13] une atteinte au droit de grève protégé par la *Charte canadienne des droits et libertés*, tandis que l'organisation syndicale, le Congrès du travail du Canada, pointe du doigt le fait que le gouvernement disposerait des pouvoirs d'intervention dans les grèves les plus étendus du G7.

Un organisme de consultation unique et des partenariats financiers pour apaiser les craintes des communautés autochtones. Ottawa répond aux réticences autochtones, mais aussi au besoin de sécurité juridique des porteurs de projets, en créant le Centre de consultation de la Couronne au sein de l'AEIC, afin de centraliser et de coordonner l'obligation constitutionnelle de consultation des peuples autochtones. Le délai d'instruction d'un an pourra être suspendu pour permettre des consultations suffisantes. Le gouvernement fédéral encourage également la participation des peuples autochtones au capital des projets, à une échelle et à un rythme inédit. Le Programme de garantie de prêts pour les autochtones[14] priorise désormais les projets d'intérêt national soumis au BGP. En juin 2026 une garantie a ainsi été accordée aux Premières Nations des traités Williams[15] pour leur permettre d'investir dans le projet de SMR nucléaire de Darlington (715 M CAD garantis, partagés à parts égales avec le *Building Ontario Fund*[16]). En septembre, Ottawa a offert une participation au capital de Trans Mountain de 15 % aux 129 Premières Nations présentes sur le tracé, assortis d'un versement forfaitaire de 2,5 M CAD par nation participante[17]. Les risques de recours restent tout de même importants.

Une simple consultation des provinces, dont le rôle est pourtant indispensable. Les régions d'intérêt national illustrent les limites de l'approche fédérale. Elles sont désignées par décret du gouvernement fédéral, sur recommandation du ministre responsable de l'Unité de l'économie canadienne, et les provinces ne sont que consultées, à la discrétion de celui-ci (article 8.2 du C-39[18]). Leur coopération reste pourtant indispensable car l'environnement et les ressources naturelles relèvent des compétences partagées entre les deux paliers de gouvernement. Chaque projet situé dans une région d'intérêt national devra ainsi obtenir les autorisations provinciales éventuellement nécessaires, avec une coordination indispensable entre les niveaux fédéral et provincial[19]. Pour l'éolien extracôtier en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador, cette étape a demandé près de deux ans, de mars 2023 à janvier 2025[20].

ANNEXE 1 : Liste des projets et des stratégies de transformation du BGP



Agrandissement de la centrale hydroélectrique Taltson

Promoteur	Secteur	Emplacement
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	Électricité	Région du Grand lac des Esclaves (Territoires du Nord-Ouest)



Oléoduc pétrolier de la côte ouest

Promoteur	Secteur	Emplacement
Gouvernement de l'Alberta	Énergie	De Bruderheim, en Alberta, jusqu'au Sud de la Colombie-Britannique



Corridor économique et de sécurité de l'Arctique

Promoteur	Secteur	Emplacement
Gouvernement des Tłı̨chǫ, Première Nation des Dénés et des Territoires du Nord-Ouest	Transport et infrastructures	Province géologique des Esclaves (Territoires du Nord-Ouest)



Projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington

Promoteur	Secteur	Emplacement
Ontario Power Generation	Électricité	Bowmanville (Ontario)



Dépôt géologique en profondeur

Promoteur	Secteur	Emplacement
Société de gestion des déchets nucléaires	Électricité	La Nation ojibwée de Wabigoon Lake et le canton d'Ignace, Ontario



Projet de McIlvenna Bay

Promoteur	Secteur	Emplacement
Eldorado Gold	Exploitation minière	Centre-Est de la Saskatchewan



Expansion de la mine Red Chris

Promoteur	Secteur	Emplacement
Newmont Exploitation minière & Imperial Metals	Exploitation minière	Nord-Ouest de la Colombie-Britannique



Projet de terminal à conteneurs de Contrecœur

Promoteur	Secteur	Emplacement
Administration portuaire de Montréal	Transport et infrastructures	Contrecœur (Québec)



LNG Canada - phase 2

Promoteur	Secteur	Emplacement
LNG Canada	Énergie	Kitimat (Colombie-Britannique)



Projet hydroélectrique Nukkiksautiit à Iqaluit

Promoteur	Secteur	Emplacement
Nunavut Nukkiksautiit Corporation	Électricité	Iqaluit (Nunavut)



Ligne de transport d'électricité de la côte nord

Promoteur	Secteur	Emplacement
Hydro C-B	Électricité	Nord-Ouest de la Colombie-Britannique



Projet minier Sisson de Northcliff Resources

Promoteur	Secteur	Emplacement
Northcliff Resources Ltd.	Exploitation minière	Sisson Brook (Nouveau-Brunswick)



Mine Matawinie de Nouveau Monde Graphite

Promoteur	Secteur	Emplacement
Nouveau Monde Graphite	Exploitation minière	Saint-Michel-des-Saints (Québec)



Projet nickélifère Crawford de la société Canada Nickel

Promoteur	Secteur	Emplacement
Canada Nickel Company	Exploitation minière	Timmins (Ontario)



Route de la vallée du Mackenzie

Promoteur	Secteur	Emplacement
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	Transport et infrastructures	Itinéraire en cours, de Wrigley à Inuvik (Territoires du Nord-Ouest)



Terminal 2 à Roberts Bank

Promoteur	Secteur	Emplacement
Administration portuaire Vancouver-Fraser (APFV)	Transport et infrastructures	Delta, Colombie-Britannique



Route et port de Grays Bay

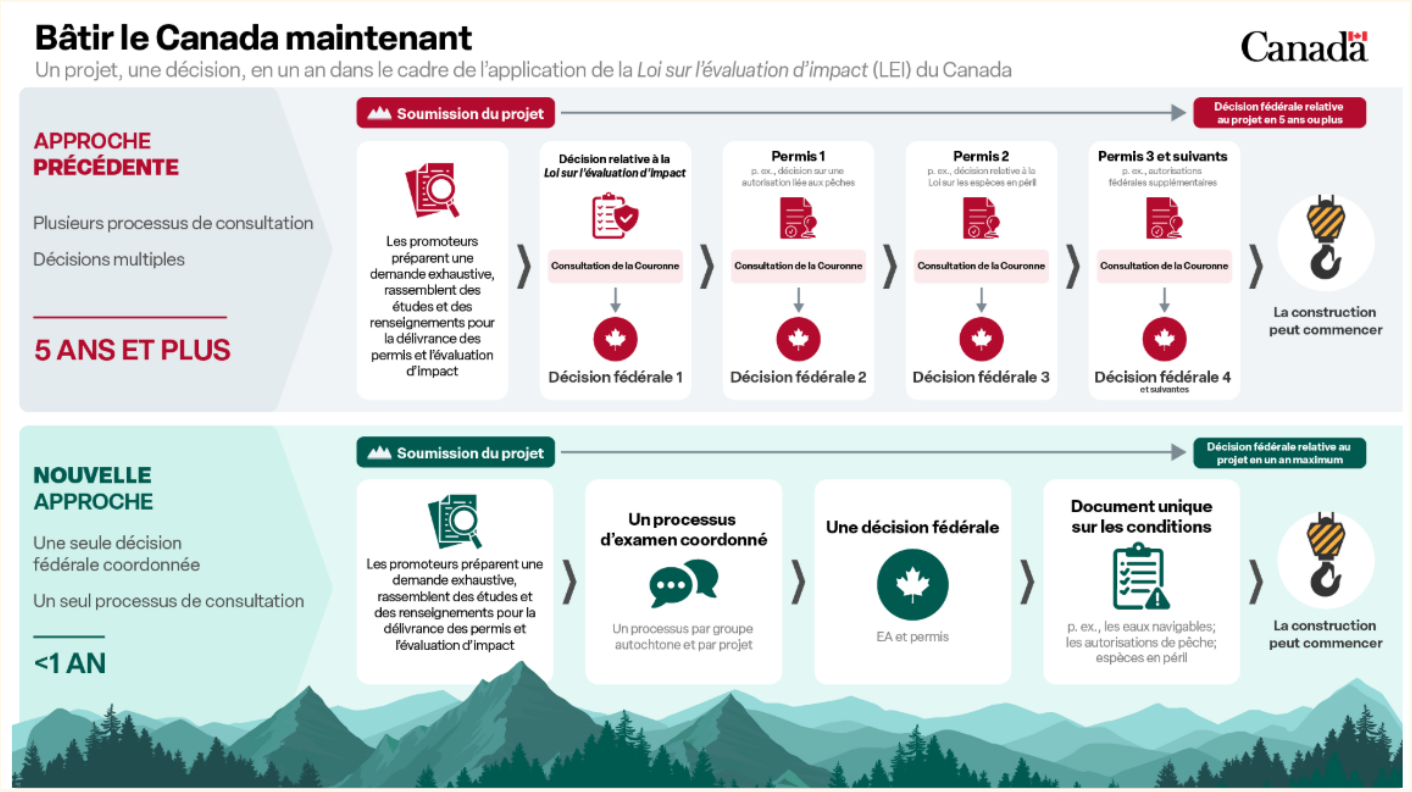
Promoteur	Secteur	Emplacement
West Kitikmeot Resources Corporation	Transport et infrastructures	Région de Kitikmeot (Nunavut)



Terminal de GNL Ksi Lisims

Promoteur	Secteur	Emplacement
Western LNG, Nation Nisga'a, Rockies LNG Partners	Énergie	Île Pearse (Colombie-Britannique)

ANNEXE 2 : Processus de demande et de validations des projets



ANNEXE 3 : Retour sur le premier Sommet canadien de l'investissement

Le Sommet canadien de l'investissement était organisé à Toronto les 14 et 15 septembre à l'initiative du Premier ministre Mark Carney, en partenariat avec deux des principaux fonds de pensions canadiens (CPPIB[1] et PSP). L'évènement visait à mobiliser les investisseurs en faveur des grands investissements promis par le Premier ministre pour la mise en œuvre de sa politique « Construire un Canada fort ». Un livret compilant près de 160 projets susceptibles de faire l'objet d'investissements a été remis à tous les investisseurs en amont du sommet. Offrant une présentation en quelques lignes de chaque projet et le montant de l'investissement désiré, le livret est organisé en huit catégories : énergie conventionnelle (une dizaine de projets), énergie propre (une trentaine), minéraux et métaux (une soixantaine), infrastructures maritimes et portuaires, électricité et services publics, technologies numériques, fabrication avancée et transport. Quelques projets majeurs et emblématiques y figurent :

- Liaison ferroviaire à grande vitesse Edmonton-Calgary en Alberta,
- Extension du Port de Churchill (57 Mds CAD),
- Initiative éolienne offshore et de transmission Wind West proposée en Nouvelle-Écosse (44 Mds CAD),
- Pipeline de 1250km reliant l'Alberta et la Colombie-Britannique (35 Mds CAD),
- Projet d'exportation du GNL de l'Ouest canadien jusqu'au port de Baie-Comeau au Québec (23 Mds CAD),
- Constellation satellitaire en orbite basse Telesat Lightspeed (5,2 Mds CAD),
- Campus de centre de données à Redcliff en Alberta (14,5 Mds CAD).

[1] *Canada Pension Plan Investment Board* (CPPIB)

NOTES DE FIN

[1] Présentation du projet de loi C-39 - Canada.ca

[2] Loi visant à bâtir le Canada - projets d'intérêt national - L'Unité de l'économie canadienne - Canada.ca

[3] Les États-Unis absorbaient encore 72,5 % des exportations canadiennes de marchandises en 2025 : Faits saillants des résultats du commerce de marchandises du Canada – compte rendu de l'année 2025

[4] Selon les données douanières trimestrielles de Statistique Canada, en 2025, 72 % des exportations canadiennes étaient en direction des États-Unis, 5,5 % vers l'Union européenne, 4,5 % vers la Chine 6 % vers le Royaume-Uni et 1% vers le Mexique.

[5] Discours M. Carney novembre 2025 : Prime Minister Carney delivers reM.s at the Canadian Club Toronto to outline how Budget 2025 enables $1 trillion in total investments | Prime Minister of Canada

[6] Le Bureau des grands projets (BGP) est un organisme fédéral rattaché au Bureau du Conseil privé, lancé le 29 août 2025 dans le cadre de la Loi visant à bâtir le Canada et installé à Calgary. Il sert de guichet unique fédéral pour les grands projets : il coordonne les ministères et organismes chargés des autorisations, accompagne les promoteurs, notamment sur le financement, et établit pour les projets d'intérêt national un document de conditions unique qui remplace les autorisations séparées.

[7] 5 projets du BGP annoncés lors du discours de M. Carney : Prime Minister Carney announces the first projects to be reviewed by the new Major Projects Office | Prime Minister of Canada

[8] Government of Canada introduces legislation to transform how Canada builds - Canada.ca

[9] What you need to know about Bill C-39, Canada's most consequential economic legislation in decades - The Globe and Mail

[10]Dans ces régions d'intérêt national, une évaluation régionale menée au titre de la Loi sur l'évaluation d'impact (LEI) fixe à l'avance des conditions par type d'activité, et les projets conformes sont ensuite réputés autorisés sans évaluation individuelle.

[11] Annonce du Pacific Link comme projet d'intérêt national Prime Minister Carney lists the West Coast Oil Pipeline, now known as Pacific Link, as a project of national interest to unlock Canada's full potential as a global energy superpower

[12] Prime Minister Carney lists the West Coast Oil Pipeline, now known as Pacific Link, as a project of national interest to unlock Canada's full potential as a global energy superpower

[13] L'article 107 du Code canadien du travail permet au ministre de l'Emploi et des Familles, de mettre fin à une grève dans les secteurs de compétence fédérale sans passer par le Parlement. Labour code changes will threaten workers' right to strike, unions warn - The Globe and Mail

[14] Mise en place fin 2024 par le gouvernement Trudeau, la CGPAC (Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada), filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV), gère le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones de 10 Mds CAD et émet des garanties de prêts au nom du Canada (Programme de garantie de prêts pour les Autochtones | The Canada Indigenous Loan Guarantee Corporation (CILGC))

[15] Les traités Williams sont signés en octobre et novembre 1923 par les gouvernements du Canada et de l'Ontario ainsi que par sept Premières Nations faisant partie des Chippaouais du lac Simcoe (Beausoleil, île Georgina et Rama) et des Mississaugas de la rive nord du lac Ontario (Alderville, lac Curve, Hiawatha et île Scugog). En vertu de ces accords, qui constituent les derniers traités historiques de cession de terres au Canada, plus de 20 000 km2 de terres situées dans le centre-sud de l'Ontario sont transférés à la Couronne; en échange, les signataires autochtones reçoivent des paiements uniques en espèces. Traités Williams | l'Encyclopédie Canadienne

[16] Le projet prévoit la construction à Darlington de quatre petits réacteurs nucléaires modulaires (SMR) et représente un investissement d'environ 21 Mds CAD pour l'ensemble des 4 unités et des infrastructures communes (La Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada soutient un investissement historique des Premières Nations dans le premier petit réacteur modulaire raccordé au réseau du Canada; Government announces largest Indigenous loan guarantee in Canadian history to support Darlington New Nuclear Project - Canada.ca)

[17] Ottawa offers Indigenous groups along Trans Mountain route combined 15% equity - The Globe and Mail

[18] Government Bill (House of Commons) C-39 (45-1) - First Reading - Building Canada Strong Act - Parliament of Canada

[19] Le BAPE est le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, un organisme public québécois créé en 1978 en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. Il relève du ministre québécois de l'Environnement. Au Québec, les grands projets à fort impact environnemental (mines, ports, gazoducs, grandes infrastructures) passent par une procédure provinciale d'évaluation environnementale. Le BAPE y intervient comme organe de consultation.

[20] Évaluations régionales de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador - Ressources naturelles Canada